

Décision

Générale

colonial

Décision n° 98-400-1930 Permissions

n° 98-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 30 jours, dont 15 jours à solde entière et 13 jours à demi-solde, est accordée à l'agent de 3e classe des Douanes Robleh Ali